

# COMMUNE DE SAINT RABIER

*Département de la Dordogne*

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 29 MARS 2019**

**SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30**

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 14  
Présents : 13 - Votants : 13

<b>Date de convocation : 22 mars 2019</b>
---

**Le vingt neuf mars deux mil dix-neuf** : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

**Présents** : MM. GUARISE – HYVOZ- GAILLARD – CHEVAL - URBAIN – DELPY – CHEDEVILLE - Mmes CHEVAL - DOLLE - BERBESSON – MIRA – LACHAUD – CHATEAURET -

**Excusé(s)** : M. AUMETTRE –

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse MIRA

#### **AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION :**

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2018**  
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

**N° 01 - A approuvé** à la majorité le compte de gestion du trésorier municipal de la commune pour l'exercice 2018, **a voté** à la majorité le Compte Administratif 2018 de la commune.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

**N°02 – A approuvé** à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du Transport scolaire, **a voté** à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Transport.

Pour : 12

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

**N°03 – A approuvé** à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du Multiple Rural, **a voté** à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Multiple Rural.

Pour : 12

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

**N°04 –** Le Conseil Municipal n'est pas parvenu à trouver un consensus sur la question de demande de remise gracieuse de la taxe des ordures ménagères émanant d'un habitant de la commune

Pour : 1, abstention : 7, contre : 5

**N°05 – A accepté** l'admission des créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 88,40 € et de prélever la dépense

correspondante sur les crédits du compte 6542.

Pour : 13

**N°06 – A formulé** une demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour financer les travaux de réhabilitation des locaux communaux.

Travaux confiés à l'entreprise CLEDAT

Pour : 13

**N°07 – A décidé de** soutenir la résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Pour : 10, contre : 0, abstention : 3

**N°08 – S'est opposé** au transfert de la compétence «eau potable» à la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au 1<sup>er</sup> janvier 2020, **a demandé** le report de ce transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026, **a autorisé** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 13

**N°09 - A approuvé** la conclusion d'une convention avec la société SEM24 ENERGIES PERIGORD autorisant le passage d'une canalisation souterraine traversant le chemin rural situé entre les parcelles n°1847 et n°1023, section A, afin d'acheminer un câble permettant le raccordement électrique d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment de Monsieur LACHAUD Cédric, situé à «Les Chapouleix» et réglant les modalités y afférant.

Pour : 13

**N° 10 – A validé** le devis des pompes funèbres JOFFRE d'un montant de 750€/tombe.

**N° 11 – A procédé** à l'élection du délégué représentant la commune au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, à savoir : Mr Mathieu CHEDEVILLE .

Pour : 13

**N° 12 – A décidé** d'affecter le résultat d'exploitation 2018 au budget de la commune de l'exercice 2019.

Pour : 11, Contre : 0 , Abstention : 1

**N° 13 – A décidé** d'affecter le résultat d'exploitation 2018 au budget annexe transport scolaire de l'exercice 2019.

Pour : 12

**N° 14 – A décidé** d'affecter le résultat d'exploitation 2018 au budget annexe multiple rural de l'exercice 2019.

Pour : 12

#### **DIVERS :**

\* **Charte zéro herbicide** : Visite de Mr PEREIRA le 21 mars 2019

- visite cimetière : mettre une affiche à l'entrée, proposition d'enherbement des allées

- station d'épuration : éco pâturage suggéré », plante couvre sol

- bourg : chantier participatif, mise en place d'une jachère fleurie sur le talus le long de la RD 704. Semaine 15

Fin de séance 23 heures 30

Fait en Mairie, le 29 mars 2019

Le secrétaire de séance